Dimensionnement des agences

Désormais, nous avons un cadre immobilier et non plus un référentiel immobilier, ce qui permet à la direction d'avoir des marges de manoeuvre.

- 3 principes structurants d'**aménagement et de dimensionnement des agences** :
  - La surface cible d'une agence est fonction de son effectif
  - la mutualisation, la modularité et l'évolutivité des espaces (dans le respect du projet lieux FT du programme AARU et du programme Sûreté)
  - un ratio de positions de travail par agent < 1 (de 0,8 en moyenne)
- 3 principes structurants d'**aménagement des bureaux** :
  - les bureaux et positions de travail en agence ne sont pas nominativement dédiés (sauf exception)
  - Le respect des **dégagements** arrière des bureaux
  - Le respect de **15% de portes** parmi les bureaux d'entretiens (dont ceux des psychologues et de la team handicap)
- 3 principes sous-jacents :
  - Le respect des règlementations en vigueur (sécurité incendie, accessibilité…)
  - Le respect des référentiels ou doctrines des programmes FT (métier, AARU, Accessibilité, Sureté, DSI, communication…)
  - L'approvisionnement en matériel et mobilier dans le respect de la charte des couleurs FT

Sont pris en compte **les taux de présence des agents en agences observés depuis 2022 :**

La moyenne des taux de présence des agents en agences en 2024 **est de 49,8%.**

Ce taux de présence augmente certains jours, et particulièrement les jours de plénière.

Le seuil de 75% de taux de présence n'est atteint ou dépassé que pour un total de 6,0% des jours travaillés.

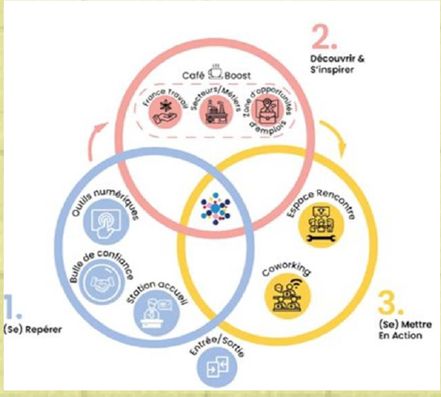

L'espace 1 « se repérer » comprend :

- Les postes d'accueil et les pilas/e-bornes, dont le nombre est fonction de la taille de l'agence, de son public et de son organisation
- une bulle de confidentialité dans les agences ne disposant pas de bureau d'entretien à proximité immédiate des postes d'accueil
- Un espace central de circulation de 20 à 35 m²

L'espace 2 « découvrir et s'inspirer » comprend :

- Une zone opportunités emplois
- Une zone secteurs / métiers
- Un espace central / de convivialité

Sur une surface totale de 25 à 50 m²

L'espace 3 « se mettre en action » comprend :

- Une zone espace rencontre de 20 à 25 m²
- Un espace modulaire de coworking de 20 à 25 m²

Ces espaces, bien que partie intégrante de l'accueil au sens AARU, pourront trouver place en zone d'accès restreint (ZAR) si les contraintes bâtimentaires venaient à le nécessiter.

- Les 2 zones qui voient leur surface augmentée sont celles de réception public. Les zones privatives ont une surface diminuée.
- Il sera possible d'accueillir les partenaires du réseau pour l'emploi dans nos agences.
- Chaque projet de relogement devra être calé sur ce nouveau cadre.
- Il n'y aura pas de projet de fusions, ni projet de créer à nouveau de grosses agences. Le maximum visé est de 80 à 90 agents dans une agence.
- Les agents et les ELD sont consultés lorsqu'il y a des changements prévisibles.

Nous avons quelques questions :

- Peut-on avoir des agences plus petites ou plus grandes que celles définies par le cadre immobilier ?
  - *Les agences actuelles ne vont pas changer si elles sont trop petites ou trop grandes, ce cadre s'applique en cas de relogement.*
- Les portes vont-elles être retirées pour caler à la recommandation actuelle ?
  - *Non, tout reste en l'état, les portes ne seront pas démontées, même si les 15% sont dépassés.*

Le mois prochain sera présenté le projet AARU, qui fait écho à ce projet de redimensionnement des agences.

Le mois dernier avait été présenté la trentaine de sites de la région concernés à court terme par un relogement ou une restitution de m², pour rappel, les voici :

❑ **Les sites en trajectoire de relogement**

DD 02 → Château Thierry (2029) , Hirson (2029) , Soissons (2029)

DD 59 → Bailleul (2027) , Fourmies (2028) , Grande-Synthe (2028) , Hazebrouck (2027) , Maubeuge Gare (2029) , Roubaix Centre (dès que possible) , Somain (2027) , DT Nord (2025)

DD 60 → Beauvais Délie & DT (2026/2027) , Compiègne Margny (2028)

DD 62 → Boulogne sur Mer (2027) , Calais Mollien (2029) , Longuenesse (2030) , Arras Schuman (2026)

DD 80 → Friville Escarbotin (2029) , Ham (2029) , Péronne (2028)

❑ **Les restitutions partielles possibles (sauf baisse de loyer compensant l'excédent de superficie)**

→ Chauny, Dunkerque, Lens Gare, Lille Grand Sud, Seclin, Sin-le-Noble

Nous avons une crainte à la FSU Emploi : le sous dimensionnement des agences, et le retour du nomadisme. Nous craignons également les impacts sur la qualité de vie au travail des agents, notamment au niveau acoustique.